

# Sortie Naturaliste

## 31 AOÛT | 20h

Sortie gratuite sur réservation

Infos et réservations auprès de DSNE 05 49 73 37 36

Venez nombreux **le samedi 31 août** à partir de **20h à la maison des associations du Tallud** pour une balade naturaliste «A la découverte des Chauves-souris» en partenariat avec Deux-Sèvres Nature Environnement.



Une présentation sur les espèces de chiroptères du site Natura 2000, leur écologie et leur biologie vous sera proposée, suivi d'une promenade nocturne au bord du Thouet pour observer ces mammifères dans leur milieu naturel.

N°1

# Lettre d'Information Natura 2000

## "Bassin du Thouet amont"



### Natura 2000 : qu'est-ce-que c'est ?

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de **préserver la biodiversité sur l'ensemble des territoires des états membres de l'Union Européenne**. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le **réseau Natura 2000** est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et/ou la fragilité des espèces qui y habitent.

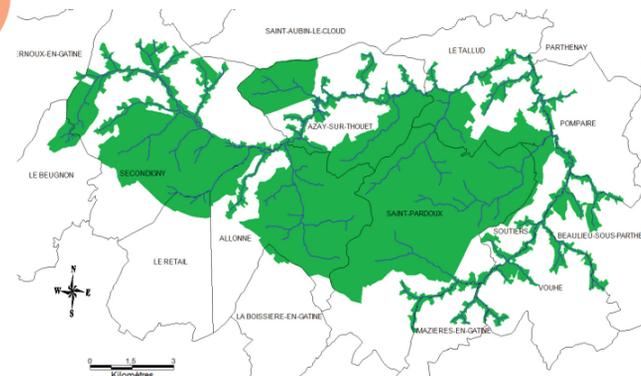
**Natura 2000** concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

### Le site "Bassin du Thouet amont"

Le site Natura 2000 «Bassin du Thouet amont», situé en Gâtine entre les sources du Thouet et Parthenay est **une zone bocagère qui accueille une biodiversité remarquable**. Une dizaine d'espèces d'intérêt communautaire menacées en Europe y est recensée.

Le but de cette lettre est de faire connaître le site, les espèces et les habitats associés ainsi que les outils existants pour s'engager dans la démarche de protection et maintien de la biodiversité locale.

### Zoom sur Le "Bassin du Thouet amont"



- ➔ Type de site : Zone Spéciale de Conservation FR 5400442
- ➔ Superficie 7079 ha
- ➔ 16 communes des Deux-Sèvres
- ➔ Document d'objectifs validé en 2004 et Charte Natura 2000 depuis 2009

### Nouvelle structure animatrice

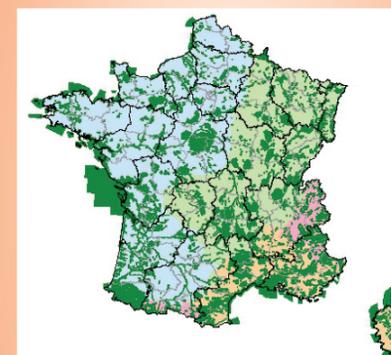
Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a été désigné, courant 2012, par la DREAL Poitou-Charentes, et ce pour les trois prochaines années, comme **structure animatrice du site Natura 2000 «Bassin du Thouet amont»**.

Cette mission a pour objectif principal la mise à jour du Document d'objectifs (DO-COB) véritable document d'orientation de gestion du site Natura 2000. L'animation permet aussi d'encourager et accompagner les propriétaires désirant engager ou maintenir des pratiques respectueuses des espèces et habitats du site.

### Natura 2000 en quelques chiffres

- ➔ 27000 sites en Europe soit 96 millions d'hectares.
- ➔ 18% du territoire de l'Union Européenne.

### Natura 2000 en France



- Sites Natura 2000
- Domaine Biogéographique
- Département
- Région
- Atlantique
- Continental
- Alpin
- Méditerranéen

- ➔ 1753 sites Natura 2000.
- ➔ 12.55% de la surface terrestre soit 6.9 millions d'hectares.
- ➔ 207 sites marins sur 4.1 millions d'hectares.
- ➔ Plus de 9000 communes et plus de 15 millions d'habitants concernés.

### Pour en savoir +

Si vous souhaitez nous informer de vos observations, partager votre connaissance du site, en savoir plus sur la démarche Natura 2000, la vie du site «Bassin du Thouet amont» et les outils existants pour s'engager dans la protection et le maintien de la biodiversité locale, n'hésitez pas à consulter le site :

<http://bassinthouetamont.n2000.fr>

### Autres sites existants :

Site internet DREAL Poitou-Charentes : [www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr)

Site Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

### Contact

Pierre PÉAUD - Animateur Natura 2000

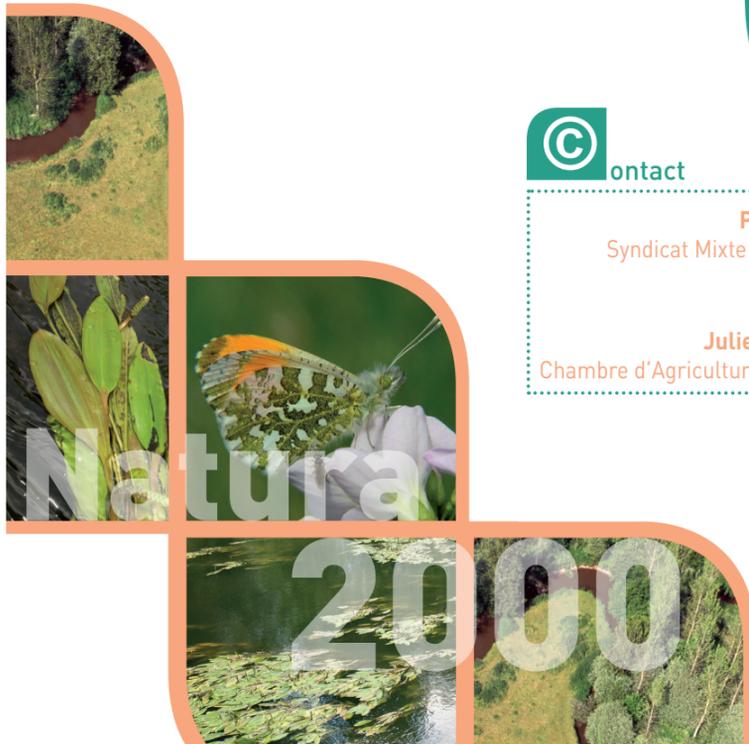
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - 05 49 64 85 98 - 06 43 98 05 03  
Mail : [natura2000@valleeduthouet.fr](mailto:natura2000@valleeduthouet.fr)

Julie CADU - Conseillère Agro-Environnement

Chambre d'Agriculture 79 - 05 49 81 24 50 - [julie.cadu@deux-sevres.chambreaagri.fr](mailto:julie.cadu@deux-sevres.chambreaagri.fr)



Directeur de la Publication : René CHARRON - Rédaction : SMVT  
Crédits photos : DSNE, P. BAUDRY, D. DROUET, P. FERRET, SMVT.  
Réalisation et Impression : Imprimerie Thouarsaise  
imprimé sur papier recyclé



## Le Patrimoine Naturel du site

Le site «Bassin du Thouet amont» présente une biodiversité remarquable. De nombreuses espèces animales ainsi que des habitats d'intérêt communautaire y ont été recensés.



Loutre d'Europe

On peut noter la présence d'une faune liée au milieu aquatique comme l'Écrevisse à pattes blanches, la Lamproie de planer, le Chabot ou la Loutre mais aussi des espèces d'insectes tels que l'Agrion de mercure et la Rosalie des Alpes.



Chabot



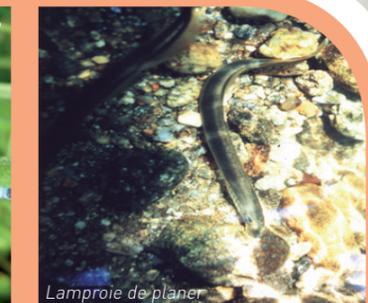
Écrevisse à pattes blanches



Agrion de mercure

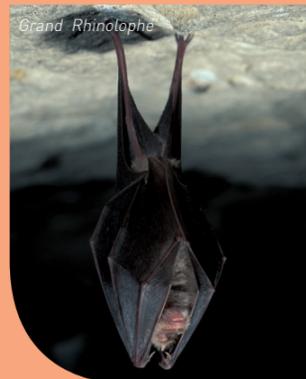


Rosalie des Alpes



Lamproie de planer

N'oublions pas les chauves-souris qui profitent du paysage bocager, territoire de chasse idéal pour des espèces telles que le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin ou la Barbastelle.



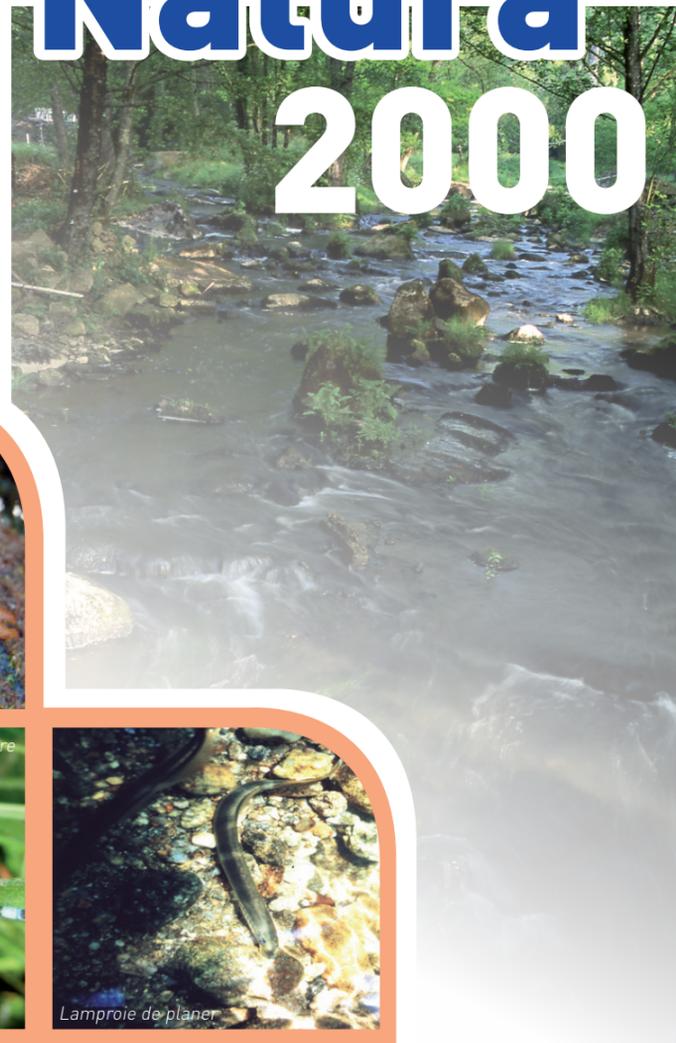
Grand Rhinolophe



Grand Rhinolophe

En plus de ce patrimoine naturel exceptionnel, les inventaires ont permis d'identifier de nombreuses autres espèces protégées en France comme la grenouille agile, la rainette arboricole, le triton marbré, l'alouette lulu, le moineau friquet, la pie-grièche à tête rousse, entre autres.

# Natura 2000



## Habitats naturels

Ranuncules flottantes

À noter aussi la présence de deux habitats d'intérêt communautaire que sont :

- Les forêts alluviales à Aulne et Frênes (91E0\*).
- Les végétations flottantes de renoncules de rivières (3260).

## S'engager dans Natura 2000

La démarche Natura 2000 en France est basée sur une gestion contractuelle volontaire. Chaque propriétaire ou ayant droit de parcelles se situant sur le site Natura, peut décider de s'engager dans la conservation des habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site.

Si vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000, différents outils sont à votre disposition :

- ➔ La Charte Natura 2000
- ➔ Les Contrats Natura 2000
- ➔ Les Mesures Agro-Environnementales

### La Charte

La charte Natura 2000 permet de valoriser les «bonnes pratiques» de gestion compatibles avec les enjeux du DOCOB et n'entraînant pas d'investissements financiers.

L'objectif de la Charte est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site. Elle permet la poursuite et le développement de pratiques favorables à cet objectif.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans et peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques comme :

- ➔ L'exonération d'une partie de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).
- ➔ L'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
- ➔ La garantie de gestion durable des forêts.

### La charte contient :

➔ des recommandations, générales ou spécifiques à certains milieux ou activités, non soumises à contrôle et encourageant des pratiques favorables aux enjeux de conservation.

➔ des engagements contrôlables favorables au maintien d'un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ; déjà en vigueur sur le site sous forme de bonnes pratiques locales existantes, ou à développer. Ils concernent :

- Les cours d'eau, berges, boisements rivaux
- les étangs et mares
- les boisements de feuillus
- les peupleraies existantes
- les plantations de conifères existantes
- les haies
- les accotements des routes et des chemins
- les prairies permanentes
- les vergers
- les cultures
- les gîtes à chauves-souris (toits, combles, arbres creux, ponts, ...) et entretien des abords
- l'urbanisme et la gestion du territoire
- la pêche
- la randonnée



## CONTACTEZ NOUS



## les Contrats et Mesures

# Agro-Environnementales

Les contrats Natura 2000 et les MAE permettent quant à eux de mettre en place des actions qui peuvent avoir un coût. A la différence de la Charte Natura 2000, une aide financière est possible en contre partie de la réalisation de travaux, pour compenser un surcoût de gestion ou une perte de production. Ces engagements de 5 ans donnent eux aussi droit à l'exonération d'une partie de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB).

Ils sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans le site Natura2000.

Le volet agricole du site Natura 2000 «Bassin du Thouet amont» est animé par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

➔ Pour toutes informations vous pouvez contacter Julie CADU (coordonnées page 4).